



DÉCLARATION SUR LES MESURES PRÉVENTIVES ET CORRECTIVES

Incidents liés à des pannes d'électricité – Groupe MACH Inc.

1. Contexte

En 2021, un immeuble de bureaux situé au 330 rue Saint-Vallier à Québec et géré par le Groupe MACH, a été affecté par une interruption de l'alimentation électrique, causée par une défaillance mécanique, ayant entraîné des répercussions sur les activités de certains locataires. Consciente des enjeux de continuité d'exploitation et de satisfaction des occupants, la direction de MACH a, à la suite de cet événement, renforcé les mesures visant à renforcer la fiabilité des installations et à prévenir la récurrence de tels incidents.

2. Collaboration avec les propriétaires et partenaires techniques

MACH, à titre de gestionnaire pour le compte de propriétaires tiers, collabore étroitement avec ceux-ci afin de coordonner les interventions correctives et de s'assurer que les responsabilités contractuelles liées à l'entretien et à la performance des systèmes électriques soient pleinement respectées.

Des partenariats techniques renforcés ont également été établis avec des firmes d'ingénierie et des fournisseurs spécialisés pour appuyer la planification, la mise à niveau et la surveillance continue des installations.

3. Renforcement des pratiques de maintenance

- Mise en œuvre d'un programme de maintenance préventive plus rigoureux pour tous les systèmes électriques critiques.
- Planification annuelle des inspections par des professionnels qualifiés, incluant des vérifications thermographiques, des tests de charge et des contrôles de continuité.
- Mise à jour des protocoles d'entretien selon les recommandations des fabricants et les normes CSA applicables.
- Intégration des données d'entretien dans un système centralisé de suivi permettant la traçabilité complète des interventions.

4. Modernisation et résilience des installations

- Évaluation des besoins en systèmes de secours (groupes électrogènes, onduleurs, redondance d'alimentation).
- Inspection périodique et entretien préventif des génératrices de secours présentes dans plusieurs immeubles, afin d'assurer leur pleine fonctionnalité lors des interruptions de service.

- Vérification régulière des disjoncteurs, commutateurs de transfert automatique et systèmes de basculement entre les sources d'alimentation pour garantir un passage fluide et sécuritaire du réseau principal vers les génératrices.
- Mise à jour des protocoles de test et d'entretien selon les recommandations des fabricants et les exigences des assureurs, incluant des essais en charge simulée pour valider la performance réelle des équipements.
- Mise à niveau progressive des infrastructures électriques dans les immeubles les plus anciens afin d'assurer la conformité aux plus récentes normes techniques.
- Installation graduelle de capteurs de performance et d'alertes en temps réel, facilitant une intervention rapide en cas d'anomalie.

5. Procédures d'urgence et communication

- Adoption d'un plan de continuité des opérations (BCP) pour chaque immeuble, incluant des protocoles clairs de coordination avec les locataires et fournisseurs d'énergie.
- Formation des équipes d'exploitation à la gestion d'incidents électriques et à la communication d'urgence.
- Diffusion de procédures uniformisées pour l'escalade, la documentation et la communication des incidents.

6. Suivi, amélioration continue et transparence

- Intégration des indicateurs de fiabilité énergétique au tableau de bord ESG de MACH.
- Audit annuel interne des pratiques de maintenance et de conformité.
- Rétroaction systématique des locataires après tout incident majeur afin d'ajuster les procédures.
- Publication annuelle d'un rapport ESG documentant les progrès réalisés en matière de résilience et de sécurité des immeubles.

7. Alignement avec les engagements ESG et B Corp

Ces mesures s'inscrivent dans la démarche globale de MACH visant à :

- Améliorer la performance environnementale et opérationnelle de son parc immobilier.
- Assurer la sécurité, la transparence et la responsabilité dans la gestion de ses actifs.
- Renforcer la confiance et la satisfaction des locataires et partenaires.

2 février 2024